



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES ☎ 04 42 54 23 77

Venelles le 30 janvier 2008

Monsieur le maire de Venelles
Hôtel de ville
13770 VENELLES

Objet : Remise des voies du lotissement Val Clos à la commune

P.J. : Compte rendu de la réunion du 20/10/2007

Monsieur le maire,

Lors de votre dernière rencontre avec les représentants du bureau du lotissement Val Clos, le 20 octobre dernier, à propos de la remise des voiries, de notre lotissement, vous nous aviez indiqué que la municipalité présenterait deux projets de délibération au conseil municipal, l'une d'ordre générale modifiant les critères de reprises des voiries des lotissements, en tenant compte de l'ancienneté de la demande et de l'état des voies, l'autre proposant d'incorporer dans le domaine public communal les voies de certains lotissements (dont le notre).

Lors de la dernière réunion du conseil municipal du 18 décembre, vous avez effectivement fait voter une délibération définissant de nouvelles modalités d'intégration des voies privées dans le patrimoine communal et nous vous en remercions.

Nous renouvelons notre demande de remise des voiries de notre lotissement à la collectivité, et nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer suivants quelles modalités et dans quels délais nos voies seront effectivement intégrées au patrimoine municipal ?

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du lotissement Val Clos

M. REMILI